

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 28 septembre 2022

Date de convocation : 19 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD – Président.

LES HERBIERS : Christophe HOGARD – Luc SOULARD - Magali LOISEAU — Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Jean-Marie GRIMAUD — Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU

MOUCHAMPS : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU – Jean-Michel LUMEAU – Sophie SIONNEAU

LES EPESSSES : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT – Stéphanie PELTIER

BEAUREPAIRE : Franck GAUTHIER – Jérôme GUERRY

VENDRENNES : Roseline PHILIPART – Pascal LALLEMAND

MESNARD LA BAROTIERE : Landry RONDEAU - Alexandra BEAUNÉ

SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 33

Nombre de conseillers votants : 36

Pouvoirs :

Angélique RICHARD avait donné pouvoir à Odile PINEAU

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Christophe HOGARD

Julie MARIEL-GODARD avait donné pouvoir à Joseph LIARD

Etait excusée :

Elodie BRANGER

Secrétaire de séance : Jean-Marie GRIMAUD

- **22. SUBVENTION A L'ASSOCIATION « ENTREPRISES DU PAYS DES HERBIERS » DANS LE CADRE DE LA REALISATION D'UNE ENQUÊTE ECONOMIQUE DU PAYS DES HERBIERS** – Rapporteur : Franck GAUTHIER

L'association « Entreprises du Pays des Herbiers » regroupe aujourd'hui 140 entreprises de plus de 10 salariés sur le territoire de la Communauté de communes du Pays des Herbiers. Son objectif est de créer du lien entre les acteurs économiques au travers d'échanges et de réflexions sur des sujets économiques humains, environnementaux et sociétaux.



Les membres de l'association souhaitent avoir une vision à l'instant T du tissu économique de leur territoire permettant :

- de mieux connaître et caractériser le tissu des entreprises ;
- d'évaluer la dynamique des entreprises ;
- de cibler des problématiques (transmission, recrutement, mobilité, ...) ;
- d'identifier les besoins et projets

L'ensemble de ces éléments doivent permettre à l'association Entreprises du Pays des Herbiers de disposer d'éléments chiffrés pour constituer un outil d'aide au pilotage et à la décision à moyen / long terme du bassin économique herbretais.

Au regard de ces objectifs, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de la Vendée et l'Observatoire Economique Social et Territorial (OESTV) de la Vendée se proposent de piloter avec Entreprises du Pays des Herbiers la réalisation d'une enquête auprès des entreprises du territoire et de réaliser l'analyse des résultats obtenus, complétés si besoin de données issues de bases de données économiques.

Dans le cadre de cette enquête, portée par l'Association « Entreprises du Pays des Herbiers » sollicite de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, pour l'exercice 2022, une participation au financement de cette étude à hauteur de 50% de son coût total, soit de 3 600 €.

La collectivité sera associée à tous échanges, points d'étape et validation de cette enquête et sera destinataire du document de restitution des données et analyse des résultats.

Vu le projet d'enquête économique portée par l'Association « Entreprises Pays des Herbiers »,

Vu le devis de la CCI et de l'OESTV pour la réalisation de l'enquête, en date du 26 juillet 2022, de 7 200 € TTC (avec option),

Vu l'avis favorable de la commission Développement Economique du 6 septembre 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 20 septembre 2022,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

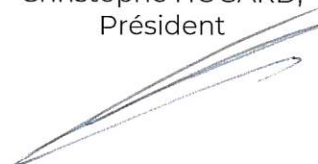
- approuver, dans le cadre de la réalisation d'une enquête économique Pays des Herbiers, le versement d'une subvention de 3 600 € à l'association « Entreprises du Pays des Herbiers » dont les crédits sont inscrits au budget principal 2022 (compte 90-6574)
- l'autoriser, ou le Vice-président délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Jean-Marie GRIMAUD,
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président



Transmise en Préfecture le : - 3 OCT. 2022
Publiée électroniquement le : 3 octobre 2022

